

Barème en vigueur au 1^{er} janvier 2024



CENTURY 21 Riva Immobilier

Barème d'honoraires TRANSACTION (TVA incluse 20%).

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Jusqu'à 99 999€ | Forfait 10 000€ TTC |
| De 100 000€ à 129 999€ | 10% TTC du prix de vente |
| De 130 000€ à 169 000€ | 9.5% TTC du prix de vente |
| De 170 000€ à 199 999€ | 8.5% TTC du prix de vente |
| De 200 000€ à 249 999€ | 7.5% TTC du prix de vente |
| De 250 000€ à 299 999€ | 7% TTC du prix de vente |
| De 300 000€ à 349 999€ | 6.5% TTC du prix de vente |
| De 350 000€ et + | 6% TTC du prix de vente |

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire stipulée au mandat de vente. Conformément à l'article 6 de la loi « HOGUET » (loi n°70-9 du 2 janvier 1970) les honoraires ne sont dues qu'à la réalisation de la vente.

Barème d'honoraires LOCATION (TVA incluse 20%).

A la charge du Locataire

| | |
|--|--------------------------|
| Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail (en zone très tendue : Prix du mètre carré de surface habitable) | 12€/ m ² TTC* |
| Réalisation de l'état des lieux | 3€/m ² TTC |

A la charge du Bailleur

| | |
|--|-------------------------|
| Entremise et négociation | 200€ TTC |
| Visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail (en zone très tendue : Prix du mètre carré de surface habitable) | 12€/m ² TTC* |
| Réalisation de l'état des lieux | 3€/m ² TTC |

*Zone géographique dans laquelle est situé le bien à louer : « Zone très Tendue » année de référence 2014. En zone « Tendue » le prix au m² de surface habitable est de 10€/m² TTC et 8€/m² TTC pour les autres zones.